
Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2023-030

Séance du 23 mai 2023

**L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS
ET LE VINGT-TROIS MAI À 20 HEURES 30,**
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2023.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien,
COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY
DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs,
SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusé : MABILEAU Loïc (pouvoir à GINAS Frédérique).

Absentes : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali.

Secrétaire de séance : BOUTON Chloé.

**OBJET : PROJET MODERNISATION ET ACCESSIBILITÉ STADE
MUNICIPAL : Validation du plan de financement pour demandes de subventions.**

Monsieur le Maire explique que groupe de travail créé lors de la dernière réunion du
Conseil Municipal s'est réuni sur site pour affiner le projet de modernisation et
d'accessibilité du stade.

Monsieur l'adjoint délégué au patrimoine, présente l'avant-projet définitif qui comporte 4
volets :

1- Accessibilité :

- création d'une place de stationnement PMR entre le city stade et le bâtiment,
- installation d'un portillon d'accès entre le terrain et le city stade,
- création d'un cheminement en stabilisé entre la place de stationnement PMR et le bâtiment,

- création d'un cheminement en stabilisé pour permettre l'accès aux sanitaires côté nord du bâtiment,
- remplacement des portes des vestiaires très anciennes pour faciliter l'accès aux PMR,
- mise en place de signalétique de repérage des accès et adaptée sur les portes,
- mise en place d'une bande d'éveil et de vigilance, de nez de marche antidérapants et installation d'une main courante métallique pour l'escalier d'accès aux vestiaires,
- adaptation de l'espace sanitaire aux normes d'accessibilité,
- réalisation d'une banque d'accueil adaptée pour personne à mobilité réduite en modifiant une ouverture existante.

2- Éclairage :

- remplacement de l'éclairage (12 projecteurs) du terrain d'honneur par un éclairage LED,
- installation d'un projecteur LED pour le terrain annexe,
- reprise des commandes d'éclairage pour modernisation et séparation.

3- « Club House » :

- application d'un enduit extérieur,
- rafraîchissement des murs intérieurs par application d'une peinture,
- rafraîchissement des boiseries par application d'une lasure,
- pose de carrelage et de plinthes dans la pièce buvette,
- création d'une trappe d'accès à l'alimentation des réseaux (eau, électricité...).

4- City stade :

- ajout de plusieurs agrès (table de ping-pong, babyfoot, portique fitness...) fixes et adaptés pour un usage extérieur,
- installation d'un ou deux bancs en pierre,
- plantation d'un ou plusieurs arbres de vie.

Monsieur l'adjoint délégué au patrimoine présente le schéma d'accessibilité au bâtiment. Il précise que l'adaptation des sanitaires aux normes d'accessibilité nécessitera le déplacement de la cloison ainsi que des tuyaux d'arrivée et d'évacuation d'eau.

Monsieur l'adjoint délégué au patrimoine présente le chiffrage estimatif du projet :

<i>Volet</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant HT</i>	<i>TVA</i>	<i>Montant TTC</i>
1	Accessibilité PMR			
1.1	Cheminement	11 450,00 €	2 290,00 €	13 740,00 €
1.2	Portillon	940,00 €	188,00 €	1 128,00 €
1.3	Portes vestiaires	6 540,00 €	1 308,00 €	7 848,00 €
1.4	Signalétique	500,00 €	100,00 €	600,00 €
1.5	Escalier	800,00 €	160,00 €	960,00 €
1.6	Sanitaire	870,00 €	174,00 €	1 044,00 €
1.7	Banque accueil	1 110,00 €	222,00 €	1 332,00 €
TOTAL Accessibilité PMR		22 210,00 €	4 442,00 €	26 652,00 €
2	Éclairage			
2.1	Terrain d'honneur	48 992,00 €	9 798,40 €	58 790,40 €
2.2	Terrain annexe	3 730,00 €	746,00 €	4 476,00 €
2.3	Commandes des installations	S/O		
TOTAL Éclairage		52 722,00 €	10 544,40 €	63 266,40 €
3	Bâtiment "Club House"			
3.1	Enduits et peintures	17 242,69 €	3 448,54 €	20 691,23 €
3.2	Carrelage	3 000,00 €	600,00 €	3 600,00 €
TOTAL Bâtiment "Club House"		20 242,69 €	4 048,54 €	24 291,23 €
4	City stade			
4.1	Agrès	14 864,00 €	2 972,80 €	17 836,80 €
4.2	Aire de bien-être	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €
TOTAL City stade		15 864,00 €	3 172,80 €	19 036,80 €
TOTAL GÉNÉRAL		111 038,69 €	22 207,74 €	133 246,43 €

Monsieur le Maire présente le plan prévisionnel de financement du projet :

<i>Nature des dépenses</i>	<i>Montant des dépenses HT</i>	<i>Nature des recettes</i>	<i>Montant des recettes</i>	<i>%</i>
TRAVAUX (construction)		SUBVENTIONS		
1. Accessibilité	22 210,00 €	DETR + bonif. CRTE (État)	28 584,67 €	25,00%
2. Éclairage	52 722,00 €	Fonds vert Axe 1 (État)	11 433,87 €	10,00%
3. Club House	20 242,69 €	Équipements sportifs (Région AUR)	11 433,87 €	10,00%
4. City stade	15 864,00 €	Département de l'Ain	17 150,80 €	15,00%
		ANS	17 150,80 €	15,00%
		District Ain Football	5 716,93 €	5,00%
		CEE		0,00%
Sous-total TRAVAUX	111 038,69 €	Sous-total subventions publiques	91 470,95 €	80,00%
Frais annexes	3 300,00 €	Autofinancement	22 867,74 €	20,00%
TOTAL HT	114 338,69 €	TOTAL HT	114 338,69 €	100,00%

Montant de la TVA	22 867,74 €
Récupération FCTVA	22 507,34 €
Delta TVA	360,40 €
CHARGE TOTALE COMMUNE	23 228,13 €

Et le planning prévisionnel :

ANNÉE 2023				ANNÉE 2024			
Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4
Définition projet	Recherche subventions		Recherche entreprises	Travaux volets 1, 3, 4 et 5 (hors éclairage)		Travaux Volet 2 (éclairage)	
31/03/2023		30/09/2023	31/12/2023		30/06/2024	30/09/2024	

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ADOPTER l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;

AUTORISER Monsieur le maire à effectuer les demandes de subventions ;

S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISER Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;

AUTORISE Monsieur le maire à effectuer les demandes de subventions ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 23 mai 2023

Le Maire,
Jacques SALLET

